

03 Octobre 1934

I- Trois attitudes de l'homme de la Cie des Eaux, de Ana, du Barouk et autres lieux

Notons, avec quelques brèves explications, les trois phases de l'attitude de L'Orient et d'Emile Eddé, à l'égard de l'organisation judiciaire.

Première phase,- Le silence.

L'arrêté 174 signé du Comte de Martel, condamne la dernière prétendue réforme d'Emile Eddé. Il s'agit de le faire oublier et d'ignorer totalement cette réorganisation.

Deuxième phase.- L'homme d'affaires qu'est Emile Eddé laisse percer le bout de l'oreille. Il n'a pas été consulté. Sa colère est grande. En même temps, il voudrait donner de change à quelques magistrats, tenté de leur faire croire, que par une opportune campagne, il a acquis des droits à leur reconnaissance.

Il déclenche ses attaques contre la commission d'organisation judiciaire, fait de perfides insinuations contre MM. Firmin, Fournier et tous les magistrats français.

Les citations suivantes de « L'Orient » en font foi.

« Orient 26 septembre 1934.

...Nous avons en naguère l'occasion de déplorer les « imprudences » de certains juges des tribunaux mixtes. (C'est Emile Eddé, « L'Orient » et Tartuffe qui parlent !!!...)

Faut-il leur donner en exemple le superbe isolement de leurs collègues des tribunaux d'Egypte ? Plus encore ici qu'à Alexandrie ou au Caire, le magistrat étranger doit se tenir distant de toutes les intrigues, de toutes les querelles partisans, éviter les compromissions qui résultent totalement de la fréquentation des politiciens et de leurs clans.

Orient 27 septembre 1934.

UNE JUSTICE SABOTEE

La Commission de Réforme judiciaire, qui a déclenché tout ce grabuge, se serait-elle juré de saboter la Réforme ?

Elle ne s'y prendrait pas autrement.

Nous avons déjà mis hier en garde le Président Firmin contre une attitude pour moins imprudente.

Orient 27 septembre 1934

MM. Firmin, Fournier, Sami el-Khoury, Checric Cardahi, Négib Kabbani.

De ces cinq personnages, les deux premiers sont des nouveaux-venus.

Orient 28 septembre 1934

JOLI PETIT COUP

Il s'agit de se débarrasser d'un magistrat un peu trop raide.

On décide de la rétrograder « avec augmentation ».

... Et la Commission marche.

... Et la Commission n'a pas fini de marcher.

Troisième phase.- Le décret est signé. Il ne sert plus de rien de récriminer. Par contre, pour Emile Eddé, il s'agit d'accroître sa clientèle, de ne pas perdre l'avantage, que lui conférait aux yeux de certains naïfs, le fait de plaider devant des magistrats qu'il avait nommé lui-même :

Dans ce but, faire accroire que le mouvement et la réorganisation judiciaire ont été réalisés sous son inspiration, et qu'ils ont sa pleine et entière approbation. Les limaces pour l'occasion, ont sorti leurs encensoirs, et avalé leur bave venimeuse.

Orient 30 septembre 1934

LE MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le nouveau système judiciaire, tel qu'il a été fixé par la dernière réorganisation du Haut-Commissaire, offre des avantages qu'on ne saurait contester. L'institution du contrôle permanent, qui sera assumé par M. Firmin, le fonctionnement de la Commission d'épuration qui doit fixer dans un délai de deux ans les cadres définitifs de la magistrature, constituent des garanties de sécurité qui permettent de penser que la réforme de la Justice Libanaise s'accomplira dans les conditions les plus favorables.

II.- Les Afghans à la S.D.N. et la solidarité du monde islamique

L'admission de l'Afghanistan à la société des Nations a été pour l'Islam l'occasion d'une manifestation de solidarité et d'évolution. L'Agha Khan, au nom de 90 millions de musulmans, le délégué de l'Irak, de la Turquie et de la Perse, ont célébré en termes chaleureux et parfois enthousiastes l'entrée de ce nouveau pays dans le cénacle de Genève.

Dans le discours du délégué afghan, on sentait une joie manifeste quelque chose du plaisir qu'éprouve un bourgeois le jour de son admission dans un cercle fermé et parmi des gentlemen. Il a insisté sur l'évolution de son pays, la sédentarisation des tribus, les efforts déployés pour développer l'instruction et répandre l'hygiène. Il faut certes, faire dans ces déclarations, la part du feu de des nécessités diplomatiques. Mais il est certain que nous assistons à une évolution de l'Islam. L'influence de l'organisme genevois, à ce point de vue, aura été des plus salutaires et des plus bienfaisantes. Il y a une sorte d'émulation à paraître, à Genève, sous les dehors les plus modernes et les plus tolérants. Et avec plus ou moins de bonne volonté, et à échéance plus ou moins lointaine, les actes finissent par suivre les discours.

Quant à la solidarité du monde islamique, elle a eu l'occasion de se révéler une fois de plus. Rien n'a pas l'entamer, et elle continue à se manifester avec vitalité sur tous les sujets d'ordre religieux. De Tadj Mahal à Alger, de Damas à Sarajevo, de Kai roman au Caire ou à la Mecque, elle réagit unanimement devant toute atteinte – ou tout ce qu'elle croit être une atteinte à ses droits.

La justice et l'intérêt s'unissent pour commander aux Puissances d'influence musulmane, de ne toucher à tous ce qui est du ressort religieux de l'Islam, qu'avec une infinie prudence.

Voilà pourquoi en manière de parenthèse nous nous refusons encore à croire que, sans consultation de la Commission spécialement instituée à cet effet, le transport des pèlerins vers la Mecque, ait pu faire, dans les pays de Mandat, l'objet d'un monopole pour dix ans.